

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Bas-Saint-Laurent, le 12 juin 2024

Transport collectif au Bas-Saint-Laurent : 89% de la population est favorable à une bonification des services

Un sondage Segma Recherche confirme la forte adhésion de la population au projet de bonification du transport collectif proposé par la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent et à son financement par la voie d'une majoration de la taxe sur les carburants. En effet, 60% de la population préfère une majoration de la taxe sur les carburants de 0,02\$/litre consommé sur le territoire, alors que seulement 26% opteraient pour l'ajout d'une taxe à l'immatriculation de leur véhicule.

Rappelons que le 22 décembre dernier, le conseil d'administration de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent déposait un mémoire à monsieur Éric Girard, ministre des Finances, qui présentait la stratégie de transport collectif de la région ainsi qu'une demande de majoration de la taxe sur les carburants de 0,02 \$/litre sur le territoire des 7 MRC concernées par le projet pour venir compléter le financement de cette Régie.

Les résultats du sondage révèlent en plus une nette progression de l'intention d'utiliser le transport collectif au sein de la population régionale : 54% des personnes interrogées comptent utiliser ce service bonifié (59% chez les femmes). En 2016, cette proportion était de 26%.

La Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent se réjouit des résultats de ce sondage qui viennent confirmer l'appui aux orientations prises par la région en matière de transport collectif. Au Bas-Saint-Laurent, l'acceptabilité sociale est du côté d'une majoration de la taxe sur les carburants. Cette mesure est plus équitable et moins coûteuse pour la population que celle proposée actuellement aux MRC par le gouvernement, car elle permet une répartition plus juste en mettant à contribution tous les véhicules qui circulent sur le territoire. L'utilisation de la taxe sur l'immatriculation ferait doubler le coût assumé par les résident-es du Bas-Saint-Laurent par rapport à une taxe sur les carburants.

La population bas-laurentienne et ses élu-es refusent le mur-à-mur du gouvernement pour le financement du transport collectif. Ils font consensus et demandent la majoration de la taxe sur les carburants. Les élu-es municipaux rencontrent monsieur Éric Girard, ministre des Finances, lors de sa visite dans la région prévue demain le 13 juin, pour lui présenter le projet et lui demander de travailler ensemble à cette mise en œuvre législative.

Citations :

« Notre Régie est un projet voulu et réfléchi depuis plus de 10 ans, qui s'appuie sur des études de besoins et sur une importante concertation régionale. Elle représente le plus gros regroupement intermunicipal en transport collectif au Québec. Ce sondage vient mettre à jour le consensus régional qu'il suscite! C'est 97 municipalités qui demandent au gouvernement d'écouter et de respecter le choix de leurs populations en autorisant la majoration de la taxe sur les carburants pour financer leurs services de transport collectif! »

– *Louis-Marie-Bastille, maire de Saint-Modeste et président de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent*

« Le transport collectif est une priorité régionale, le sondage démontre clairement que ce n'est plus un besoin exclusif aux centres urbains. Les populations rurales demandent elles aussi d'avoir accès à des services efficaces et structurants sur leurs territoires. C'est pourquoi notre Régie doit avoir accès à des mesures financières adéquates et efficaces. Nous ne sommes pas surpris des résultats du sondage qui accordent une préférence à une majoration de la taxe sur les carburants. Nos citoyens et citoyennes qui consomment de l'essence sont conscients que le 2¢ de plus au litre va financer le transport collectif utilisé par leurs ados pour leurs loisirs, leurs étudiants qui n'auront pas à déménager pour leurs études et leurs parents plus âgés qui ne conduisent plus. Ça donne du sens à la dépense, c'est un projet collectif! »

– *Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis et président de la TREMBSL*

« Actuellement, la taxe sur les carburants prélevée par le gouvernement du Québec sur l'ensemble du territoire sert principalement à financer les routes ainsi que les programmes de soutien au transport collectif. Or, la vaste majorité des financements de ces programmes est dévolue au transport collectif urbain. Les milieux ruraux récoltent 5% de l'enveloppe globale. Les régions comme la nôtre sont perdantes du fait qu'elles sont majoritairement rurales. La demande de notre Régie n'est pas une première au Québec. Le gouvernement a déjà adopté deux majorations de taxe sur les carburants pour des regroupements régionaux en transport collectif : en 1996, pour la région métropolitaine de Montréal et en 2012, pour la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. »

– *Mélodie Mondor, directrice du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et secrétaire de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent.*

« La Ville de Rimouski est partenaire de ce projet régional. Le Bas-Saint-Laurent et sa capitale régionale sont en croissance démographique. Pour soutenir cette croissance et demeurer attrayants, nous devons faire preuve de solidarité régionale. Un bon réseau de transport collectif favorise l'attractivité et la rétention de nouvelles populations. Nous avons le devoir de répondre aux attentes des nouvelles populations qu'on attire à Rimouski et dans la région qui demandent plus que jamais des services de transport collectif, sans trop alourdir leur fardeau fiscal. Dans les années à venir, la vitalité et la croissance économique de nos territoires reposeront de plus en plus sur la disponibilité d'un réseau de transport collectif efficace et de qualité. La stratégie qui allie la Ville de Rimouski à une Régie régionale est extrêmement cohérente pour arriver à nos fins. »

– *Guy Caron, maire de Rimouski.*

À propos de la Régie et de la stratégie de transport collectif du Bas-Saint-Laurent :

La Régie de transport collectif du Bas-Saint-Laurent va optimiser les services des 7 MRC membres. Elle va ensuite connecter ces derniers entre eux et avec la Société de transport de Rimouski à l'aide de 8 minibus accessibles universellement. Ces minibus desserviront 11 circuits régionaux qui permettront de se déplacer partout au Bas-Saint-Laurent et vers l'extérieur de la région, en complément des autres modes de transport collectif, dont les autocars, les services ferroviaires et maritimes. En complément, la Régie travaillera à l'amélioration de l'autopartage et du covoiturage, en plus de promouvoir les services et l'usage de la mobilité durable.

Pour en savoir plus sur la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent : [cliquez ici](#)

À propos du sondage sur le transport collectif : Entrevues téléphoniques réalisées entre le 9 et le 18 avril 2024 par la firme Segma Recherche auprès de 502 personnes résidentes du territoire des 7 MRC membres de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent. Marge d'erreur de 4,4%; seuil de confiance de 95%.

À propos de la TREMBSL

La Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent a été créée en mai 2019. Ce lieu de concertation regroupe les huit préfets et préfètes des MRC bas-laurentiennes et les 10 maires et mairesses des cités régionales ou des municipalités de centralité. La Table est l'interlocutrice politique privilégiée de toute une région auprès des gouvernements supérieurs, afin de promouvoir les priorités régionales.

Pour toute information :

[Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent](#)

Sophie Duchaine, coordonnatrice

581-246-0438

sduchaine@crdbsl.org